



# LA PRIME ACCESSION D'ACTION LOGEMENT

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2021

# Le fondement de la prime

- **Une proposition de la Fédération des Coop'HLM soutenue par Procivis et reprise par l'USH**
- **Une reprise par les partenaires sociaux**
- **Un élément non négociable du « Protocole pour la relance » du 19 mars 2021**
- **Une directive adoptée par le CA d'Action Logement Groupe le 24 mars 2021**

# Les caractéristiques de la prime

Une subvention forfaitaire et unique de 10 000 euros

Pour l'acquisition d'un logement neuf à titre de résidence principale sous plafonds de prix

- ✓ Acquisition d'un logement neuf (Vefa, PSLA, BRS)
- ✓ Construction d'une maison neuve (CCMI ou CMOe avec DO)
- ✓ « opération spécifique dans le neuf »
- ✗ Accession dans l'ancien et vente Hlm
  
- ⚠ Hors opération ayant bénéficié d'une aide au titre d'ACV ou NPNRU
  
- ⚠ Engagement d'occupation à titre de résidence principale
  
- ⚠ Plafonds de prix PSLA (HT)

# Les caractéristiques de la prime

Avec un contrat postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

- ✓ VEFA, BRS et CCMI : contrat de réservation postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- ✓ PSLA : la date la plus récente entre le contrat préliminaire de LA, le contrat de LA ou la levée d'option d'achat

# Les caractéristiques de la prime

Par un salarié du secteur privé...

- ✓ Secteur privé non agricole
- ✓ Epic et entreprises nationales (ligne Urssaf sur le bulletin de paie)
- ✓ CDI et CDD à la date de la demande
- ✓ Pré-retraités
- ✗ Salarié du secteur privé agricole  Agri Prime Accession
- ✗ Fonctionnaire
- ✗ Profession libérale, etc.

...primo-accédant sous plafonds de revenus

- ✓ Primo-accédant au sens de la réglementation du prêt à taux zéro
- ✓ Dont les revenus sont inférieurs aux plafonds du PSLA (RFR 2020 sur R 2019 ou RFR 2021 sur R 2020)
- ✗ Ne peut concerner une acquisition via une SCI

# La procédure de demande

## A l'initiative du demandeur

- ✓ Plateforme dédiée ouverte fin septembre et jusqu'à fin 2022 (ou épuisement de l'enveloppe de 200 ME soit 20 000 primes au maximum)
- ✗ Pas d'intervention de l'employeur
- ✗ Pas d'accès « prescripteur »
- ✓ Fiche signalétique à joindre pour faciliter l'instruction

## Des délais à prendre en compte

- ✓ Une demande qui doit être antérieure au passage chez le notaire
- ⚠ Un délai d'instruction de 20 jours « minimum »
  
- ✓ Une formalisation au travers d'une convention de subventionnement à signer dans les 12 mois
  
- ✓ Un débloqué des fonds dans les 48 mois à l'initiative du notaire ou du bénéficiaire sur appel de fonds du professionnel pour les projets de construction (promoteur, constructeur...)
- ⚠ Un délai de débloqué difficile à anticiper

# La procédure de demande



## ATTESTATION OPÉRATEUR PRIME ACCESSION

Cette fiche récapitulative nous permettra d'accélérer l'étude de votre demande.  
Elle est à compléter pour la partie 2, avec l'aide du professionnel qui vous accompagne dans votre projet (Opérateur d'accèsion sociale, promoteur, constructeur ou architecte).

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Civilité	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom		
Prénom		
Nombre de personnes composant le foyer	_____	
Revenu fiscal de référence	€ _____	€ _____
Le Revenu Fiscal de Référence respecte les plafonds PSLA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Employeur		
Numéro Siret Employeur	_____	_____

## BIEN À FINANCER

Code postal de la commune où se situe le bien : \_\_\_\_\_

Nature du projet :

- Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) TVA taux normal
- Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) TVA taux réduit
- Location-accession agréée (PSLA)
- Bail réel solidaire (BRS)
- Contrat de construction de maison individuelle
- Autre type d'opération

SURFACE UTILE DU LOGEMENT	PRIX DE VENTE HT DU LOGEMENT	LE BIEN FINANCÉ PAR LA PRIME RESPECTE LES PLAFONDS DE VENTE PSLA	LE BIEN FINANCÉ PAR LA PRIME ACCESSION N'A PAS BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT (de réservation/préliminaire/location accession/CMI)	DATE DE SIGNATURE PRÉVUE DE L'ACTE AUTHENTIQUE
m <sup>2</sup>	€	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Action Cœur de Ville : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="checkbox"/> Renouvellement Urbain : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	_____	_____



# La procédure de demande

## LISTE DES PIÈCES À TÉLÉCHARGER SUR LA PLATEFORME

- La présente attestation ;
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité du ou des demandeurs de la prime ;
- Copie du livret de famille ;
- Simulation bancaire intégrant tous les prêts, y compris le prêt Action Logement Services et mentionnant : montant, durée, mensualités assurances comprises ainsi que le détail de tous les frais financés (notaire, garantie, dossier, agence, ...) ;
- Contrat de réservation (Vefa), contrat préliminaire ou de location-accession (PSLA), notification de la levée d'option (PSLA antérieur au 01.01.2021), contrat de CMI, contrat de maîtrise d'œuvre ou contrat d'architecte ;
- Bulletin de salaire du dernier mois écoulé du ou des demandeurs ;
- Dernier avis d'imposition sur le revenu en possession du ou des demandeurs ;
- Relevé d'identité bancaire du notaire.

**En cas de demande de prêt complémentaire, des pièces supplémentaires pourront vous être demandées.**



www.actionlogement.fr  
/prime-accession



## Prime Accession

10 000 € d'aide pour soutenir votre premier projet d'acquisition



### VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE NEUF ?

Action Logement propose une subvention de 10 000 € pour vous aider à financer votre projet d'acquisition d'un logement neuf à titre de résidence principale.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

1. Vérifiez votre éligibilité en ligne ci-dessous\*
2. Recevez un passeport Prime Accession récapitulatif de votre saisie.
3. Constituez votre dossier en ligne à l'**ouverture de notre parcours digital fin septembre 2021**.
4. L'acceptation finale de votre demande sera soumise à la complétude et à l'analyse de votre dossier par nos équipes.
5. Le versement de la Prime Accession de 10 000 € s'effectuera après signature d'une convention et lors de votre signature définitive chez le notaire ou sur présentation de l'appel de fonds du promoteur ou du constructeur.

\*Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

### VERIFIEZ VOTRE ELIGIBILITE

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise : \*

Du secteur privé non agricole

SUIVANT >

### Conditions

#### Qui peut bénéficier de l'aide ?

#### Conditions relatives aux bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail.
- Les ressources du foyer du bénéficiaire devront respecter **les plafonds de ressources fixés en application du PSLA en vigueur**.
- Le bénéficiaire doit être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de son logement au cours des deux dernières années, tout comme le co-demandeur éventuel.